



ARRETE N° ARR 24.461/B

PORTANT REGULARISATION DE FERMETURE D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC - L'ELIXIR, 84 BIS ROUTE NATIONALE 6

Le Maire de Brunoy,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1er juillet 2022,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2212-1 et suivants,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles R 111-19-11 et R 123-46, R 123-52,

VU la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le Décret n° 95-260 du 08 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

VU l'Arrêté modifié du ministre de l'Intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public,

VU l'Arrêté du 31 mai 1994 fixant les dispositions techniques destinées à rendre aux personnes handicapées les Etablissements Recevant du Public et les installations ouvertes au public lors de leur construction, leur création ou leur modification, pris en application de l'article R 111-19-1 du Code de la Construction et de l'Habitation,

VU le Décret n° 2015-628 du 5 juin 2015 portant renouvellement : de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité, de la Sous-Commission Départementale de Sécurité et de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité, des Commissions Communales de Sécurité et des Commissions Communales d'Accessibilité,

VU l'arrêté municipal n°20.221/B en date du 6 août 2020 portant désignation des membres de la Commission et Sous-Commission de Sécurité et d'Accessibilité,

VU l'avis de la Commission Communale de Sécurité en date du 6 mai 2019,

CONSIDERANT que l'établissement L'ELIXIR sis 84 bis Route Nationale 6 à Brunoy sous le n°SIREN 845 265 545 a cessé son activité depuis le 13 novembre 2023,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'établissement L'ELIXIR, type P catégorie 3^{ème}, sis 84 bis Route Nationale 6, 91800 Brunoy est fermé au public depuis le 13 novembre 2023.

ARRETE N° ARR 24.461/B

**PORTANT REGULARISATION DE FERMETURE D'UN
ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC - L'ELIXIR, 84 BIS
ROUTE NATIONALE 6**

ARTICLE 2 : La réouverture des locaux au public ne pourra intervenir qu'après une mise en conformité de l'établissement, une visite de la Commission de Sécurité compétente et une autorisation délivrée par arrêté municipal. Conformément à l'article R 123-52 du Code de la Construction et de l'Habitation, l'arrêté de fermeture fixe le cas échéant la nature des engagements et travaux à réaliser.

ARTICLE 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Brunoy,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services de la Ville de Brunoy,
Monsieur le Responsable de la Police municipale de Brunoy,
Monsieur le Commissaire de police chargé de la circonscription de Brunoy,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera également transmise à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Directeur Départemental des Service d'Incendie et de Secours
- L'exploitant de l'établissement,

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

Fait à Brunoy, le 30 octobre 2024

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER

Acte publié sur le site de la Ville le : 31/10/2024



Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté
Numéro attribué à l'acte : ARR 24.461/B

Objet de l'acte : PORTANT REGULARISATION DE FERMETURE D'UN ETABLISSEMENT
RECEVANT DU PUBLIC - L'ELIXIR, 84 BIS ROUTE NATIONALE 6
Thème Préfecture : 6 - Libertés publiques et pouvoirs de police / 4 - Autres actes
réglementaires
Transaction Préfecture : 091-219101144-20241030-BRU_AR_24189_1-AR
Date de l'acte : 30/10/2024

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_24189_1

Date de réception en Préfecture : 31 octobre 2024